



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Eleveurs: Orne

Question écrite n° 7281

Texte de la question

M Francis Geng indique a M le ministre de l'agriculture et de la foret que de nombreux agriculteurs du departement de l'Orne et des regions environnantes ont ete victimes de la mise en liquidation judiciaire et donc de l'etat de cessation de paiement de plusieurs entreprises d'abattage de viandes (Sica-Perche a Nogent-le-Rotrou, Lambert a Verneuil-sur-Avre, Duval-Pescheur a Vimoutiers, Louvel a Alencon). Ces agriculteurs, creanciers non privileges, ont des creances qui dépassent parfois 50 000 F Pour eux, la situation est catastrophique et ils seront, eux-memes, mis dans l'obligation de déposer leurs bilans. Aussi il demande a M le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui indiquer : 1o) les mesures qu'il compte prendre pour ces agriculteurs ; 2o) si un systeme d'assurance pourrait etre mis en place pour eviter a l'avenir ce genre de situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics sont conscients du fait que la restructuration du secteur de l'abattage peut mettre certains agriculteurs dans une situation catastrophique. Neanmoins il s'agit de litiges commerciaux de droit prive entre des operateurs dans lesquels il n'est pas du role de l'Etat d'intervenir. La prise en charge du risque commercial est deja proposee par certains organismes tels que les assurances mutuelles agricoles : l'assurance credit contre une defaillance d'un client repond a cette preoccupation. En juillet dernier, le Gouvernement a pris, en outre, une serie de mesures destinees a faciliter le redressement des exploitations viables, ou a offrir des solutions socialement acceptables pour les agriculteurs dont les exploitations apparaissent irremediablement compromises. Les decisions seront prises sur proposition d'une commission consultative mise en place a cet effet dans les departements et presidee par les prefets. Un effort financier important a ete consenti par le Gouvernement pour la mise en oeuvre de ce dispositif, puisque 300 millions de francs ont ete inscrits dans le projet de budget pour 1989. Pour assurer une repartition equitable de ces aides, elles sont toutes precedees d'une etude individuelle et accordees en fonction de la situation exacte de chacun, examinee au sein d'une commission departementale presidee par les prefets.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7281

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3788